



St-Cergue, le 15 juillet 2016

PREAVIS MUNICIPAL NO 20/2016

Concernant une demande de crédit de CHF 54'216.- TTC destiné à la participation financière de la commune de Saint-Cergue pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine

Délégué municipal : Paul Ménard

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

But

Le but du présent préavis est d'octroyer à la municipalité un crédit de CHF 54'216.- TTC destiné à la participation de la sécurisation du passage à niveau de la Givrine.

Exposé des motifs

Le chemin de fer du NStCM traverse la route qui donne accès aux chalets de la Givrine, de la Genolière et du Haut-Monts et au restaurant de la Givrine. L'article 37f de l'Ordonnance sur les chemins de fer (OCF) du 23 novembre 1983 (Etat le 1^{er} juillet 2010) exige la mise en conformité des passages à niveau existants au plus tard au 31 décembre 2014.

La compagnie du NStCM est en mesure de réaliser ce passage à niveau dès l'automne 2016. Plus précisément, ce projet prévoit les équipements suivants :

- quatre feux tournants
- un signal acoustique
- quatre barrières qui s'enclencheront automatiquement à l'approche des trains
- une boucle de détection qui empêchera le franchissement du passage à niveau par les trains.

La Compagnie du chemin de fer NStCM est maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

Dans le cadre de la réalisation de ce passage, il a été convenu que la répartition financière soit arrêtée à 50% pour le NStCM – OFT et 50% pour les communes touchées par ce passage soient : Saint-Cergue, Nyon, Arzier-le Muids, Genolier et Givrins soit un montant de CHF 54'216 TTC par commune.

Concernant la présélection routière envisagée initialement, l'Office fédéral des transports (OFT) n'exige pas la réalisation de la présélection sur la route cantonale simultanément avec la mise en conformité du passage à niveau. Cet objet sera complété au moment de la planification du parking de la Givrine où cette présélection sera indispensable.

Coûts et financement

Le coût global de réalisation de ce projet est devisé à 542'000 CHF (selon le courrier du NStCM du 25 septembre 2014)

1. Installation, études et montage

- Etablissement du dossier PAP 27'400 CHF
- Prestation Mauerhofer & Zuber (selon offre) 309'397 CHF
- Prestation géomètre (extrait du cadastre, plan, relevé) 6'000 CHF

2. Prestation NStCM

- Chef de projet 80 heures à 110 CHF 8'800 CHF
- Génie Civil et travaux routier 110'000 CHF
- Chambre à câbles (1 unité) 3'000 CHF
- Tirage de câbles (70 heures à 60.00 CHF) 4'200 CHF
- Aide au montage (130 heures à 70.00 CHF) 9'100 CHF
- Matériel divers (bloc) 4'000 CHF

3. Participation de Jean-Claude Graber (Restaurant de la Givrine)¹ -40'000 CHF

4. Emoluments Office Fédéral des Transport (OFT)

- Traitement du dossier 4'500 CHF

5. Frais d'entretien sur la durée de vie de l'installation

- 25% sur montant appareillage (204'665.00 CHF) 51'163 CHF

6. Divers et imprévus

- Remise en état du chemin, ensemencement 4'300 CHF

Total Hors taxe 502'000 CHF

TVA 8% 40'160 CHF

TOTAL TTC 542'160 CHF

Parts par entités

- NStCM – OFT 271'080 CHF
- Arzier – Le Muids 54'216 CHF
- Genolier 54'216 CHF
- Givrins 54'216 CHF
- Nyon 54'216 CHF
- Saint-Cergue 54'216 CHF

TOTAL TTC 542'160 CHF

¹ En conformité avec la convention du 6 octobre 2008 relative à l'inscription d'une hypothèque au Registre Foncier signée entre la Commune de Saint-Cergue et M. Jean-Claude Graber.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis N° 20/2016 de la municipalité,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accepter** un crédit de CHF 54'216.- TTC destiné à la participation financière de la commune de Saint-Cergue pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** la somme de CHF 54'216.- TTC sur une durée de 10 ans, par prélèvement sur le compte de réserve 9282.01 pour investissements/amortissements futurs au bilan

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 18 juillet 2016,

Au nom de la municipalité

Le syndic



Pierre Graber



La secrétaire



Laurence Gilardi